

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Vous êtes prié de participer à la séance du conseil municipal de Bassillac-et-Auberoche, qui aura lieu à la salle des fêtes de Bassillac – 750 avenue François Mitterrand – 24330 BASSILLAC-et-AUBEROCHE :

➤ **le jeudi 17 octobre 2024 à 18h30**

Ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Remplacement d'un élu démissionnaire au sein de la commission municipale des finances

Tarifification des salles des fêtes – annule et remplace la délibération n°2024-057

GRAND PERIGUEUX

AMELIA2 – Attribution de subvention

AFFAIRES FINANCIERES

Demande de subventions – Cour de l'école sur la commune déléguée de Le Change

Demande de subventions – Espace paysager aux abords de la mairie sur la commune déléguée de Le Change

Demande de subventions – Réhabilitation de la Maison d'Assistances Maternelles sur la commune déléguée de Milhac-d'Auberoche

Demande de subventions – Fonds européens - casiers de distribution de produits locaux sur la commune déléguée d'Eyliac.

ENEDIS

Convention de passage de ligne électrique souterraine et ses accessoires

DEVELOPPEMENT DURABLE

Projet de parc photovoltaïque sur la commune déléguée de Le Change

RESSOURCES HUMAINES

Fermetures et ouvertures des postes

Mise à jour du tableau des effectifs

En cas d'impossibilité de participer à la réunion, vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Un conseiller peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Fait à la Bassillac-et-Auberoche, le 10 octobre 2024

Le Maire,
Michel BEYLOT



COMMUNE de BASSILLAC & AUBEROCHE

BASSILLAC : 05.53.54.42.01 – BLIS et BORN : 05.53.05.33.62 – EYLIAC : 05.53.07.56.31
LE CHANGE : 05.53.06.00.68 – MILHAC D'AUBEROCHE : 05.53.07.56.75 – St ANTOINE d'AUBEROCHE : 05.53.04.56.31